

# Un contrat pour les énergies renouvelables thermiques

ML 4 février 2020

## SIGNATURE

Après la réalisation d'une étude de préfiguration lui ayant permis de répondre à l'appel à projets régional initié par l'Ademe, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE) a récemment été désigné lauréat d'un contrat territorial chaleur renouvelable, pour le développement des énergies renouvelables thermiques en Lozère.

Ce contrat territorial chaleur renouvelable, porté par le SDEE, en partenariat avec le Département, l'Alec Lozère Énergie, l'association CLCV et les chambres consulaires, vise à soutenir le développement des énergies renouvelables thermiques. Les opérateurs publics et privés du territoire pourront ainsi bénéficier des aides financières de l'Ademe et de la Région Occitanie, pour développer leurs projets de chaleur renouvelable (géothermie, chaufferie bois, solaire thermique...). Trente projets ont déjà été recensés, la moitié portée par des acteurs publics, l'autre par des acteurs du secteur privé,

pour une puissance totale de 8,5 GWh de production EnR : cinq projets géothermie ; neuf projets solaire thermique, quatorze projets bois énergie, deux projets extension/optimisation de réseaux de chaleur.

Conclu pour trois ans, ce contrat vise à mobiliser, informer et sensibiliser, accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projet (guichet unique pour l'attribution des aides et moyens humains pour accompagner les maîtres d'ouvrage), assurer un suivi des installations afin de garantir leur performance et leur bon fonctionnement. Les acteurs publics (collectivités, établissements médico-sociaux et sanitaires, établissements publics locaux) ou privés qui souhaitent développer un projet de chaleur renouvelable sont invités à contacter les techniciens énergies renouvelables thermiques du SDEE : Christelle Bout au 06 42 28 01 09 (c.bout@sdee48.fr) ou Nicolas Lelong au 06 42 28 31 53 (n.lelong@sdee48.fr).